

AVANT-PROPOS

En vertu du mandat qui lui a été confié le 4 février 1969, le Comité des affaires étrangères a mené une étude approfondie des relations canado-antillaises.

Le rapport du Comité s'inspire largement des témoignages recueillis au cours des séances que le comité a tenues pendant les deux sessions de la 28^e législature. La lecture du rapport devrait s'accompagner de celle du compte rendu des *Délibérations* de toutes ces séances. On trouvera à l'appendice A du rapport la date des séances et le nom des témoins. Le fascicule n^o 12 des *Délibérations* du Comité pour la présente session contiendra un index.

Le Comité tient à remercier tous ceux qui sont venus témoigner devant lui, ainsi que tous les particuliers et les groupements qui, par leur aide et leur collaboration, ont grandement contribué à son étude.

Il est incontestable que des complications et des problèmes majeurs sont en cause, mais le Comité demeure convaincu qu'une politique de concertation permanente est non seulement possible mais encore essentielle si le Canada veut fournir un effort majeur pour aider les pays de la région à se développer.

Généralités

1. Le Comité sénatorial conclut au manque de cohérence de la politique canadienne à l'endroit des Antilles du Commonwealth. Le Canada devrait manifester un intérêt particulier pour la région; une telle politique serait valide, avantageuse et dans les meilleurs intérêts de tous les intéressés. Il est dès lors impératif que le gouvernement canadien définisse clairement sa stratégie future dans la région des Antilles.

Le Comité recommande que le Canada, tout en attachant plus d'importance à ses relations avec tous les pays de la région, continue de refléter les besoins particuliers qui l'unissent aux pays de l'Commonwealth de cette région.